



Choisir d'Instruire Son Enfant

DOSSIER de PRESSE

Constitué à partir d'expériences pratiques
d'instruction parentale

Dossier de presse 2010

Association CISE

Contact presse : catherine@cise.fr

CISE

Le Village – 05130 FOUILLOUSE

06 84 94 66 28

<http://www.cise.fr>

SOMMAIRE



COMMUNIQUE de PRESSE : page 3

Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants !

INSTRUIRE son enfant... pourquoi ? Comment ? Quel avenir pour lui ?

Les MOTIVATIONS des PARENTS	page 4
Quels sont les AVANTAGES de l' IEF ?	page 5
Et la SOCIALISATION ?	page 6
Peut-on S'IMPROVISER ENSEIGNANT ?	page 7
Des ENFANTS TOUS DIFFERENTS !	page 8
Quel AVENIR pour nos ENFANTS INSTRUITS en FAMILLE ?	page 9

Que dit la LOI ?

Le CADRE de la LOI	page 10
COMMENT se PASSENT les CONTRÔLES ?	page 11
Comment DEVRAIENT se PASSER les CONTRÔLES ?	page 12

L'association CISE

ORIGINE et OBJECTIFS de CISE	page 13
Les ACTIONS de CISE	page 14
Les PARUTIONS de CISE	page 15

CONTACTS page 16

Dossier de presse 2010

Association CISE

Contact presse : catherine@cise.fr

CISE

Le Village – 05130 FOUILLOUSE

06 84 94 66 28

<http://www.cise.fr>

Les parents sont et doivent rester les premiers éducateurs de leurs enfants, quels que soient leur choix.

Alors que l'on reproche de plus en plus aux parents de démissionner de leurs devoirs éducatifs et que l'école aimerait avoir le monopole de l'instruction, certaines familles choisissent de prendre complètement en charge l'éducation de leurs enfants, y compris leur instruction. Car les lois françaises et européennes permettent aux familles de choisir quel genre d'éducation et d'instruction elles veulent donner à leurs enfants. **L'Etat est là pour aider les familles à assumer leur choix, pour être garant d'une instruction réussie, et non pas pour en être gérant** si les parents ne le souhaitent pas.

Pour les familles qui instruisent leur(s) enfant(s) dès le départ, il s'agit avant tout d'établir une continuité éducative incluant l'instruction, conforme en tous points à leurs choix depuis la naissance. Pour ceux qui déscolarisent un enfant en souffrance, il s'agit de remplir pleinement leur rôle d'éducateur, en mettant tout en œuvre pour que leur enfant puisse se reconstruire, être revalorisé et retrouver l'estime de lui-même, en se faisant parfois aider de spécialistes.

Cette démarche, mal connue, reste suspecte aux yeux des institutions et du public et est souvent associée à un choix de marginalité, alors que le souci de ces familles est d'offrir ce qui convient le mieux à leurs enfants pour les aider à s'épanouir, à développer leur personnalité et leurs compétences dans le respect de leur différence, afin d'offrir une plus grande diversité et originalité d'Hommes à la société.

C'est un choix courageux : il réclame un gros investissement de la part des parents et ceux qui s'y engagent ont à cœur d'être responsables de ce qu'ils entreprennent. Leur première préoccupation est de développer des outils pratiques pour le bon développement intellectuel, culturel, affectif et social de leurs enfants. Leur démarche est nécessairement pragmatique et créative.

Les MOTIVATIONS des PARENTS



Les motivations des familles adhérentes de CISE sont nombreuses et variées avec néanmoins quelques traits communs :

- Assurer le **confort affectif** permettant à l'enfant de se construire dans un cadre sécurisant.
- Etablir une **progression respectant les centres d'intérêts** de chaque enfant qui est partenaire de sa propre instruction et **assurer une continuité dans la relation pédagogique** d'une année sur l'autre.
- Proposer une **pédagogie individuelle adaptée à la forme d'intelligence et aux compétences de chaque enfant** en respectant son rythme.
- **Optimiser le temps de travail** et libérer plus de temps pour les activités artistiques, scientifiques, culturelles, sportives, pour l'imprévu, et également pour transmettre à ses enfants certaines valeurs et certains comportements précieux pour leur avenir.
- Ne pas surprotéger ou singulariser les enfants, mais **les aider à développer leur personnalité** pour en faire des adultes épanouis, autonomes, créatifs et futurs acteurs de la société.
- **Aider son enfant à reprendre confiance en lui**, suite à une phobie scolaire et/ou une dévalorisation chronique de sa personne. Le choix d'IEF s'impose alors pour que l'enfant retrouve bien-être et estime de soi.

Notre choix demande du temps, des efforts, de la réflexion, de la disponibilité, mais **ce qui nous motive est le bien-être de nos enfants !** Chaque famille a son style et son système de valeurs, et est responsable de ses choix. CISE reconnaît que chaque parent est le mieux à même de comprendre les besoins de son enfant.

Quels sont les AVANTAGES de l'IEF ?



Instruire son enfant, c'est avant tout poursuivre pleinement son éducation. De même que nous avons naturellement accompagné notre enfant quand il a appris à marcher, à parler, à manger, ... nous l'accompagnons tout naturellement quand il apprend à lire, à écrire ... à découvrir le monde qui nous entoure. Les avantages sont multiples :

- **Pouvoir être à l'écoute de son enfant**, comprendre et respecter son profil, sa forme d'intelligence, adapter l'enseignement à son rythme,
- **Utiliser des supports, des pédagogies adaptés** au profil de l'enfant, préparer soi-même les exercices de l'enfant selon ses besoins ou en utilisant ses thèmes de prédilection,
- **Respecter ses aspirations** en lui permettant de choisir des thèmes qui l'attirent. L'enfant a le temps d'approfondir les sujets qui l'intéressent et de les traiter de manière originale, en faisant des cartes heuristiques ou des lapbooks par exemple,
- **Prendre le temps pour développer ses passions** artistiques et sportives, disciplines qui demandent du temps pour être approfondies. Cela est simplifié par la liberté de l'emploi du temps de l'enfant et par l'absence de devoirs le soir.
- **Respecter le travail et les découvertes** de l'enfant, travail **qui n'est pas interrompu** par une sonnerie car il n'y a pas d'horaires précis,
- **Exclure l'échec** puisque l'enfant avance à son rythme indépendamment dans chaque matière, l'essentiel étant qu'il progresse,
- **Prendre le temps d'expliquer une notion de différentes façons** jusqu'à une parfaite compréhension par l'enfant,
- **Apprendre ensemble**, si l'enfant s'intéresse à un sujet que nous ne connaissons pas. Nous leur apprenons ainsi la méthodologie, l'organisation, la synthèse de documents, etc.
- **Ne pas enfermer l'enfant dans une manière de faire prédéfinie.** L'enfant peut exercer son imagination et sa créativité en utilisant son mode de fonctionnement personnel, en élaborant ses propres stratégies et raisonnements, et ce tout en développant sa richesse intérieure.

Et la SOCIALISATION ?



Le rapport du Haut Conseil de l'Education met en évidence que les écoles maternelles françaises fonctionnent de plus en plus comme les écoles primaires, où la compétition est de mise et où l'on **oublie donc le principal : les enfants de cet âge ont encore besoin d'être maternés !** Ce rapport n'hésite pas à observer nos voisins européens et constate que ceux qui privilégient les spécialistes de la petite enfance, plutôt que des enseignants, dans les écoles maternelles, obtiennent de bien meilleurs résultats en école primaire.

En évitant une socialisation prématurée, forcée, l'instruction en famille (IEF) permet à l'enfant de construire sa personnalité et renforcer sa confiance en lui avant d'être confronté aux collectivités. **Contrairement à ce que l'on pourrait croire, elle préserve la curiosité** qui pousse naturellement les enfants à aller à la rencontre des autres, **la sécurité et la solidité des repères donnés dans la petite enfance favorisant leur attirance pour le monde extérieur.** De plus l'autonomie de ces enfants est remarquable. L'IEF permet d'offrir aux parents le temps de transmettre à leurs enfants des valeurs humaines allant dans le sens d'une socialisation de qualité. **Avec l'IEF, la socialisation se fait naturellement** au sein de la famille, cellule de base de la société, de par les activités de la famille à l'extérieur du domicile et par le biais des activités extérieures de l'enfant. **L'enfant en IEF a généralement de nombreuses occasions de rencontrer** des enfants et différentes personnes de tous âges et toutes conditions avec qui il peut partager et échanger. En réalité, nous pouvons affirmer que **l'enfant en IEF se trouve bien plus confronté à la réalité quotidienne** que l'enfant passant la plus grande partie de ses journées uniquement avec des enfants du même âge !

L'objectif de l'instruction à la maison n'est pas de surprotéger ni d'isoler l'enfant de la société, mais bien de lui apporter toutes les nourritures affectives, intellectuelles, culturelles et humaines nécessaires à une intégration future réussie dans une société dont ils seront les acteurs principaux.

Peut-on S'IMPROVISER ENSEIGNANT ?



Aucun diplôme n'est exigible pour instruire ses enfants. Suivant la motivation, on observe chez les parents qui se lancent dans cette expérience, l'envie et le plaisir de se consacrer à la tâche très enrichissante d'éduquer « entièrement » leurs enfants et donc, de les instruire, **puisque l'instruction fait partie de l'éducation**. Les parents vont naturellement acquérir et/ou développer diverses qualités pour mieux instruire leurs enfants :

- Une **grande liberté d'esprit** et une importante **confiance en eux, et en leurs enfants**, pour assumer socialement ce choix inhabituel.
- Une **passion** pour la (les) **pédagogie(s)**, de la **créativité** pour personnaliser l'enseignement et répondre aux besoins de chacun de leurs enfants.
- Une **grande curiosité intellectuelle** pour mieux accompagner leur enfant dans ses recherches et aussi pour mieux comprendre son fonctionnement.
- De la **psychologie** pour résoudre au jour le jour les conflits qui ne manquent pas de survenir dans ce contexte de proximité importante. L'IEF est un moyen formidable d'accorder une plus grande attention aux relations parent-enfant et enfant-enfant, afin d'en améliorer la qualité.
- De **l'esprit critique** pour se remettre en question et faire les rectifications nécessaires, de **l'humilité** pour demander conseil quand le besoin s'en fait sentir.

Ne pas connaître les pédagogies, la psychologie ou manquer de confiance en soi, ne signifie pas que l'instruction en famille n'est pas pour nous. Bien au contraire, **ces qualités sont avant tout des qualités éducatives auxquelles tout parent peut prétendre, mais qui ne demandent qu'à être développées.**

Des ENFANTS TOUS DIFFERENTS !



Chaque personne fonctionne différemment. Ces différences ont été étudiées notamment par l'américain Howard Gardner (les intelligences multiples) et le français Antoine de La Garanderie (la gestion mentale). Tous deux ont élaboré leurs théories d'après l'observation d'enfants en échec scolaire.

Ainsi, on découvre, par exemple, que si certains enfants sont capables de comprendre une règle en l'apprenant par cœur et en effectuant seulement quelques exercices, d'autres ont vraiment besoin de nombreux exercices d'application pour intégrer cette même règle. Ces derniers se trouvent de plus en plus en situation d'échec scolaire, les rythmes d'apprentissage imposés à l'école ne leur offrant plus la possibilité de cette nécessaire répétition. Leur propre rythme n'est plus respecté.

Si les formes d'intelligence de chacun peuvent être bien différentes les unes des autres, les modes de fonctionnement dans un sens plus large le sont également. Avec comme paroxysmes des enfants aux profils spéciaux comme les enfants précoces, ayant un trouble de l'attention (TDA) avec ou sans hyperactivité ou rencontrant une difficulté particulière de type dyslexie, etc

L'école aujourd'hui exacerbe les particularités de ces enfants, qui sont en général hypersensibles, qui peuvent se dévaloriser et sombrer dans la phobie scolaire s'ils ne baignent pas dans une ambiance positive.

La frontière entre les différents profils est souvent mince et les enfants concernés peuvent en cumuler plusieurs. L'instruction en famille a déjà permis à de nombreux enfants à profils spéciaux d'être enfin compris par leurs parents, loin des étiquettes trop restrictives des professionnels, et de revivre en se réconciliant avec les différents apprentissages.



Quel AVENIR pour nos ENFANTS INSTRUITS en FAMILLE ?

L'instruction parentale est pratiquée depuis longtemps dans de nombreux pays anglo-saxons. Des études très encourageantes ont été faites sur le devenir professionnel et social des enfants instruits de cette façon. Elles permettent aux parents, malgré les inconnues qui persistent, de faire un choix documenté.

Alors que l'illettrisme des enfants scolarisés augmente de manière préoccupante aux Etats-Unis, les résultats moyens des « homeschoolers » aux tests d'aptitude nationaux dépassent de 30% ceux des écoliers du même âge, et **de grandes universités américaines recherchent désormais les qualités de maturité, de créativité et d'autodiscipline des « homeschoolers ».**

Larry Shyers a réalisé une étude à l'Université de Floride sur le comportement social des enfants en regroupant 70 enfants fréquentant l'école et 70 enfants en IEF dans une salle remplie de jeux et casse-tête. Ses observations soulignent que les enfants instruits à l'école ont davantage de problèmes de comportement que les enfants en IEF. Alors que les premiers sont « agressifs, bruyants et compétitifs », les seconds sont aimables et jouent pour s'amuser. Shyers précise « ils sont coopératifs, invitent les autres à jouer avec eux, ils créent rapidement des liens amicaux ». Et, il conclut « **Les enfants instruits à la maison sont bien équilibrés socialement alors que ceux enseignés par l'école peuvent ne pas l'être.** »

En France, la rareté des exemples ne permet pas d'avoir ce recul statistique. Cependant, notre expérience nous permet d'affirmer que les enfants qui vont à l'école après quelques années d'instruction en famille, surtout s'ils n'ont jamais été à l'école, **n'ont en général pas de problème scolaire et sont reconnus par les professeurs pour être curieux de tout.** Le seul bémol est leur difficulté à s'adapter à la violence ambiante et au manque de motivation des autres enfants. Peut-on les en blâmer ?

Le CADRE de la LOI



L'instruction de l'enfant par sa famille est un droit garanti par les articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'Education, car c'est l'instruction qui est obligatoire en France et non « l'école ». Plusieurs textes internationaux renforcent ce droit : **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948, article 26-3, dit** « Les parents ont par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » ; **Le Protocole additionnel à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, 1952, article 2, protocole n°1, dit** « Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques » ; **La Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, 2002, Article 14-3, dit** « La liberté de créer des établissements d'enseignement dans le respect des principes démocratiques, ainsi que le droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques, sont respectés selon les lois nationales qui en régissent l'exercice. »

Ce droit s'accompagne de devoirs incombant aux familles :

- Les parents doivent effectuer une double déclaration à la mairie et à l'inspection académique à chaque rentrée scolaire,
- Les parents sont tenus d'établir une progression pédagogique afin d'amener leur enfant au niveau du socle commun à 16 ans.

Ce droit s'accompagne de devoirs incombant à l'Etat et aux autorités compétentes :

- L'Etat doit respecter le droit des parents à instruire eux-mêmes leurs enfants, et les aider dans leurs choix éducatifs si besoin,
- Les services sociaux de la mairie contrôlent tous les deux ans l'environnement social dans lequel évoluent les enfants concernés,
- L'inspection académique vérifie chaque année que les enfants sont effectivement instruits et qu'ils progressent d'une année sur l'autre.

Dossier de presse 2010

Association CISE

Contact presse : catherine@cise.fr

CISE

Le Village – 05130 FOUILLOUSE

06 84 94 66 28

<http://www.cise.fr>

COMMENT se PASSENT les CONTRÔLES ?



Les contrôles sociaux se déroulent généralement très bien. La première motivation des familles qui scolarisent à la maison étant le bien-être de leurs enfants et le respect de leur rythmes et développement, elles ne sont généralement pas assimilées aux familles suspectées de maltraitance habituellement visées par les enquêtes sociales.

Il en va différemment pour les contrôles pédagogiques. En effet, aucune directive claire n'est donnée aux inspecteurs d'académie pour l'organisation de ces contrôles. Par conséquent, la loi étant interprétée différemment par les différentes académies, les modalités mises en place et le déroulement de ces contrôles sont très hétérogènes selon les départements.

CISE procède régulièrement à une enquête nationale sur les modalités de ces contrôles pédagogiques sur le territoire français et évalue leur impact sur les familles. Celles-ci se sentent assez souvent respectées dans leur choix et ont parfois une relation de coopération avec leur inspecteur. Cependant, dans certains départements, indépendamment des résultats des enfants, les familles sont *a priori* suspectées, leur progression et leurs supports sont ouvertement critiqués, comme si la liberté même de faire différemment n'était pas acquise. Les situations les plus difficiles semblent réservées aux parents qui choisissent de déscolariser un enfant en souffrance à l'école. L'idée qu'il puisse être dans l'intérêt d'un enfant de quitter le système scolaire semble souvent inacceptable pour l'inspection académique, ainsi que pour de nombreux professionnels de santé. Des difficultés peuvent également surgir pour les familles choisissant une progression vraiment différente de celle proposée par l'E.N., dont les programmes ne sont pourtant pas obligatoires.

Trop d'inspecteurs refusent de prendre en compte la liberté de progression dont bénéficient les parents, et que ces derniers ne soient donc pas obligés de suivre les programmes de l'Education Nationale.

Comment DEVRAIENT se PASSER les CONTRÔLES ?



Les contrôles pédagogiques de l'Education Nationale devraient se faire dans le respect du choix des familles, en tenant compte de la progression de l'enfant et de la pédagogie mise en place par les parents, et non en fonction des programmes scolaires.

Suite au changement de décret de mars 2009, les associations qui défendent l'instruction en famille ont envoyé un courrier au ministre de l'Education Nationale. Elles ont reçu une réponse de **Monsieur Nembrini, alors Directeur général de l'enseignement scolaire**, qui **exprime parfaitement ce qui doit être respecté**. Il stipule clairement à propos du dernier changement de décret : « Il ne remet pas en cause les modalités de mise en œuvre et de contrôle de l'instruction dans la famille qui continue de s'exercer dans le respect de la liberté de l'enseignement. » .../...

« Ce décret ne modifie en rien les modalités de mise en œuvre de l'instruction dans la famille ou dans les établissements privés hors contrat. Les procédures d'évaluation prévues dans le préambule de l'annexe qui définit le socle commun ne sont pas applicables aux enfants instruits dans la famille. » .../...

« Comme auparavant, l'inspecteur d'académie contrôle la progression de l'enfant en fonction des choix éducatifs des parents, dans le cadre du programme qu'ils entendent suivre, sans référence au niveau scolaire d'une classe d'un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat. » .../...

« Ce contrôle doit tenir compte de l'âge et de l'état de santé de l'enfant et toujours se faire en référence aux contrôles antérieurs, pour avoir une approche objective de la progression réelle de l'enfant. C'est pourquoi il doit être individualisé et spécifique à chaque enfant et ne doit pas faire référence aux programmes scolaires officiels. »

Les contrôles devraient être respectueux des familles et de leurs choix. Les personnes effectuant les contrôles devraient uniquement s'intéresser à ce que fait l'enfant pour constater qu'il est réellement instruit et qu'il progresse, et non vouloir l'évaluer comme dans un établissement scolaire.

ORIGINE et OBJECTIFS de CISE



Fondée en 1998 par trois mères de familles attirées par et sensibilisées à la pédagogie, « Choisir d'Instruire Son Enfant » (CISE) regroupe actuellement deux cents familles. Loin de promouvoir ce mode d'instruction qui n'est manifestement pas adapté à toutes les situations, l'association CISE poursuit quatre objectifs principaux :

- **Informar et soutenir les familles qui pratiquent l'instruction à la maison,**
- **Encourager les parents à organiser une véritable progression pédagogique,**
- **Aider à la création de réseaux d'entraide et d'échanges pédagogiques entre les familles plus ou moins expérimentées,**
- **Défendre le droit des parents à instruire leurs enfants dans le strict respect de la loi.**

Si nos premiers adhérents pratiquaient l'Instruction En Famille par choix, nous sommes de plus en plus rejoints par des familles dont les enfants ont quitté l'école (maternelle, primaire, collège ou lycée) souvent après une expérience malheureuse. Ces familles décident d'instruire en famille car elles n'ont plus le choix face au mal-être de leurs enfants, et compte tenu de ce que leur propose l'Education Nationale pour y remédier.

Nous voulons faire connaître l'instruction en famille comme une alternative pédagogique à part entière, permettant d'adapter et de personnaliser l'enseignement selon les besoins et le rythme de chaque enfant, pour l'aider à mieux apprendre, mieux se développer, mieux s'épanouir.

Les **ACTIONS** de **CISE** au sein de l'association



Cise s'efforce d'apporter **un soutien permanent à ses adhérents** en mettant à leur disposition une revue d'information trimestrielle, plusieurs listes de discussion, un site régulièrement mis à jour, des rencontres, des sorties pédagogiques et une permanence téléphonique. Ces contacts leur permettent de s'entraider et se soutenir, partager leurs expériences, mais aussi leurs doutes et questionnements.

Réservée aux membres, la **liste CISE-Discussions** fonctionne depuis avril 2001 par échange de mails via Internet. Cette liste très active, chaleureuse et respectueuse de l'expérience de chacun, est un soutien quotidien pour ceux qui y participent : ressources, intérêts pédagogiques, psychologie de l'enfant, modalités des contrôles académiques, organisation ... **Une autre liste** est réservée aux échanges sur les **enfants à profils spéciaux** (TDA, TDAH, dysfonctionnements, précocité...). La liste **CISE-Juniors** est un groupe de discussion sur Internet, entièrement sécurisé, qui offre la possibilité aux enfants de CISE d'échanger des messages et des images.

Les **rencontres régionales** sont l'occasion pour les familles et les enfants de se retrouver, d'échanger leurs points de vue, leurs vécus, et de présenter leurs ressources pédagogiques aux autres membres.

CISE dispose d'un réseau d'animatrices locales qui organisent des **sorties pédagogiques** dans certaines régions.

L'**annuaire** est le répertoire d'adresses des familles adhérentes qui souhaitent connaître d'autres familles instruisant leurs enfants à domicile.

Le **site**, en constante évolution, représente une source d'idées pédagogiques pour les adhérents.

Les PARUTIONS de CISE



Le « **Guide de l'Instruction En Famille en France** » est en vente pour tous, adhérents ou non :

- ✓ pour les familles qui s'interrogent sur la possibilité d'instruire elles-mêmes leur(s) enfant(s) dès le départ,
- ✓ pour les familles qui ont un enfant en souffrance scolaire,
- ✓ pour les familles qui instruisent déjà au moins un enfant, et sont toujours en quête d'informations et d'améliorations,
- ✓ pour toutes les familles qui veulent mieux comprendre la loi.

Ce guide, qui s'appuie sur onze années d'expérience associative, apporte des idées d'organisation à tous les niveaux, une aide pour les enfants à profils spéciaux, des arguments en réponse aux questions fréquentes, des conseils précieux et un éclairage de la loi grâce à l'analyse de celle-ci réalisée par une avocate. Le but de ce guide est d'aider les familles à se lancer sereinement dans cette grande aventure qu'est l'Instruction En Famille !

La brochure « **Présentation de l'Instruction en famille par Choisir d'Instruire Son Enfant** » est en vente pour tous, adhérents ou non. CISE a édité cette brochure à l'intention de toutes les Inspections Académiques de France, afin de faire le point sur ce qui est vécu sur le terrain lors des contrôles pédagogiques.

Le « **Guide de bienvenue** » est réservé aux nouveaux adhérents pour leur donner le minimum d'informations à connaître pour commencer à instruire en famille.

Le « **Carnet Sans Notes** » est le bulletin trimestriel de l'association réservé aux adhérents. On y trouve des articles de pédagogie, psychologie de l'enfant, des témoignages, des idées de travail avec les enfants, des infos juridiques...

Dossier de presse 2010

Association CISE

Contact presse : catherine@cise.fr

CISE

Le Village – 05130 FOUILLOUSE

06 84 94 66 28

<http://www.cise.fr>

CONTACTS



Présidente de CISE

Fabienne LAMOITIE
11, rue Isabey 29200 Brest
fabienne@cise.asso.fr

Secrétaire de CISE

Ghislaine GUILLOU
5, chemin du Manej
29470 Plougastel-Daoulas
welcome@cise.asso.fr

Siège de CISE

Le Village
05130 Fouillouse
06 84 94 66 28

Relations avec la Presse

Catherine Chemin
Le Village
05130 Fouillouse
04 92 54 18 42
catherine@cise.asso.fr

Notre site sur le Web :
cise.fr

Dossier de presse 2010

Association CISE
Contact presse : catherine@cise.fr

CISE
Le Village – 05130 FOUILLOUSE
06 84 94 66 28
<http://www.cise.fr>